

Mise en service par KSB SupremeServ : un démarrage dans les règles de l'art



La mise en service de vos équipements est une étape décisive pour le bon fonctionnement de vos installations

Une question ? Un projet ?

Contactez votre interlocuteur habituel
ou l'équipe KSB Bienvenue

Par e-mail : contact.ksbfrance@ksb.com

 **N°Cristal** 09 69 39 29 79

APPEL NON SURTAXE

Pour vos mises en service

Faire appel aux compétences et à l'expérience des techniciens du réseau de Service KSB SupremeServ, c'est pour vous l'assurance :

- D'une vérification, avant mise en service, de la conformité de l'installation par le technicien KSB SupremeServ
- D'une mise en service réalisée par un constructeur, dans les règles de l'art
- De bénéficier d'un vaste réseau d'ateliers de proximité assurant réactivité dans les interventions et connaissance des contraintes locales
- De disposer en temps voulu d'une installation parfaitement opérationnelle et sécurisée, paramétrée de manière optimale

Aperçu des prestations de mise en service

KSB SupremeServ

- Contrôle des raccordements de tuyauterie
- Contrôles hydrauliques, électriques et mécaniques avant mise en service
- Opérations de lignage (à froid et/ou à chaud)
- Surveillance et assistance lors de la première mise en service
- Contrôle des données de fonctionnement après démarrage
- Rédaction d'un rapport détaillé de mise en service
- Formation du personnel d'exploitation si nécessaire

Outre les prestations de mise en Service,

KSB SupremeServ propose également toutes les prestations Service nécessaires à chaque étape de la vie de vos produits : contrats de maintenance, réparations, optimisation énergétique etc...

Elles s'appliquent à toutes pompes, robinets, moteurs et autres machines tournantes de toutes marques et toutes technologies.

